

Contrat légumes

Date limite de remise du contrat : **26/06/2023**

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

<p>Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les principes de la charte AMAP- à régler d'avance l'achat de ses produits.- à prendre en compte les aléas de production- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.- à participer à la réunion bilan avec les producteurs. <p>Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p>Date et signature de l'adhérent Le / / 2023</p>	<p>Le producteur, EARL Xotildeia, a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les engagements de la charte AMAP- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18h30 à 19h30 sur le lieu de distribution, salle Larreko- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat. <p>Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident. Signature du producteur</p>
---	---

Infos membre :

Nom :

Téléphone/mobile :

email :

Montant du contrat pour 25 distributions, du 03/07/2023 au 18/12/2023 inclus.

COCHER LES CASES DE VOS CHOIX :

Paniers	Livraisons	Réglement en 1 fois	réglement en 6 chèques de
Petit (10€) <input type="checkbox"/>	25	250 € <input type="checkbox"/>	5 x42 € et 1 x 40€ <input type="checkbox"/>
Grand(15€) <input type="checkbox"/>	25	375 € <input type="checkbox"/>	62,50€ <input type="checkbox"/>

chèques à l'ordre de EARL Xotildeia - Responsable du contrat : Chantal Soulé

FERMOSCOPIE

Synthèse	Situation actuelle
Historique du producteur	Conversion bio depuis 2011, bio en 2013
Structure et productions	EARL - tous les produits sont bio
Membres actifs de l'EARL	Jean Michel Urruty
Les pratiques de production	Productions conduites en agriculture biologique

Pour avoir un reçu, téléchargez le contrat 2 fois ou imprimez une copie.